



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FAMILLES D'ACCUEIL ET ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S DES CÔTES - D'ARMOR

Siège social : Centre social 1 Rue Mathurin Meheut 22000 ST BRIEUC
Coprésidentes : **Sophie MORICE 02 96 43 79 64**
Et **Lydia GUENNEC : 02 96 71 98 26**

**Bulletin d'adhésion
2024**

**Ne pas oublier de joindre la copie
de votre agrément**

Nom, Prénom :

Adresse :

CP et Ville :

Téléphone :

E-mail :

Numéro Adhérent :

- **Adhésion à l'UFNAFAAM OBLIGATOIRE :** 16.00 €
- **ASSURANCES Professionnelles OBLIGATOIRES :**
- Resp. Civile Professionnelle + Protection Juridique + Assurance Dommages Aux Biens 36.50 €
- **ASSURANCE Professionnelle FACULTATIVE :**
- Extension Assurance Voiture 34.00 €
- TOTAL : adhésion UFNAFAAM + assurances : 1^{er} chèque à l'ordre de l'UFNAFAAM :€**

- **Adhésion à l'ADFAAM 22 OBLIGATOIRE :** 20,00 €
- 2^{ème} chèque à l'ordre de l'ADFAAM 22*

Si vous exercez avec votre conjoint(e) agréé(e) et adhérent(e) à l'ADFAAM22, cochez cette case

Si vous êtes Assistant(e) Maternel(le) exerçant en **Maison d'Assistants Maternels, (MAM)** renseignez le cadre ci-dessous : **Signature obligatoire de l'adhérent(e) :**

Nom de la MAM :

Adresse :

CP et Ville :

Téléphone :

Nombre d'Ass. Maternels exerçant dans la MAM :

Je donne pouvoir au membre du Conseil d'Administration ADFAAM22 nommé « représentant personnes physiques » pour voter aux Assemblées Ordinaires et/ou Extraordinaires de l'UFNAFAAM (voir au verso)

Renvoyez votre adhésion avec la copie de votre agrément à :

TONNELIER Gisèle 39 RUE DE KERCADORET 22410 TREVENEUC Tel : 06 65 18 21 57

PARTIE RESERVEE A LA RESPONSABLE DE SECTEUR

Date de réception : ___ / ___ / ___

Date des chèques : ___ / ___ / ___

Banque : _____

Chèque N° à l'ordre de l'UFNAFAAM

Adhésion UFNAFAAM + RCP/DAB/PJ 52.5€

Adhésion UFNAFAAM + RCP/DAB/PJ + Extension Mission Auto 86.5€

Chèque N° à l'ordre de l'ADFAAM 22

Adhésion ADFAAM 22 20€

Ass. Maternel(le) - Ass. Familial(e) - MAM - Couple - Agrément pour : ___ enfants

Nouvel(le) adhérent(e) : oui - non n° adhérent(e) : _____

MODALITES D'ADHESION

1° Adhésion UFNAFAAM et Assurances RCP/DAB/PJ obligatoires :

Adhésion UFNAFAAM (cotisation de 16 € + RCP/DAB/PJ Obligatoires cotisation de 36.50€).

A noter : *tarif préférentiel pour les couples agréés. Contactez votre responsable de secteur pour plus de précisions.*

2° Extension d'assurance voiture : Vous pouvez compléter votre assurance obligatoire en souscrivant une extension mission auto (34€).

Faites le calcul de la somme totale due (adhésion UFNAFAAM + assurances / 1^{er} chèque).

3° Adhésion ADFAAM 22 (20€) obligatoire : (2^{ème} chèque)

A noter : *tarif préférentiel pour les couples agréés. Contactez votre responsable de secteur pour plus de précisions.*

4° Vérifiez ou remplissez lisiblement vos coordonnées et informez-nous de tout changement en cours d'année.

5° Envoyez votre règlement à la responsable de votre secteur, dont les coordonnées figurent sur cet imprimé, avec une **photocopie de votre agrément.** (***Attention : toute demande d'adhésion sans ce document ne pourra être prise en compte.***)

6° Vous avez toujours la possibilité de commander vos outils professionnels auprès des responsables de l'association : contrats de travail, agendas, guides, conventions collectives

Votre demande sera traitée rapidement. Votre attestation d'assurance sera disponible dans votre espace adhérent de l'UFNAFAAM (www.ufnafaam.org).

Pourquoi donner pouvoir à un « représentant personnes physiques » :

Pour que tous les adhérents à l'UFNAFAAM soient représentés lors des Assemblées Générales Ordinaires et/ou Extraordinaires, il est nécessaire de donner pouvoir à un membre du conseil d'administration de notre association ADFAAM22. Ce représentant des personnes physiques sera habilité à voter en votre nom les résolutions soumises au scrutin des Assemblées Générales et/ou Extraordinaires de l'UFNAFAAM.

N'oubliez pas de cocher et de signer cette partie sur votre bulletin d'adhésion !

MERCI A TOU(TE)S POUR VOTRE CONFIANCE